

Connexion électrique entre la France et l'Espagne : création d'un comité de suivi environnemental

Publié le La préfète des Landes, Françoise Tahéri, vient d'annoncer l'installation d'un comité de suivi environnemental pour le projet

d'interconnexion électrique souterraine et sous-marine entre la France et l'Espagne par le golfe de Gascogne, porté par RTE (Réseau de transport d'électricité français). Objectifs : donner la parole aux associations environnementales et rassurer la population.

© H.R.

« C'est un projet essentiel pour la transition énergétique qui répondra à notre besoin d'électricité et sécurisera l'apport d'électricité décarbonée répondant aux objectifs climatiques, à un coût abordable. Il n'y a aucun danger », a affirmé Françoise Tahéri, préfète des Landes, le 2 février dernier à l'issue de l'installation du comité de suivi environnemental du projet d'interconnexion électrique Golfe de Gascogne. Prévu dans le Code de l'environnement et faisant l'objet d'un arrêté préfectoral il y en aura un autre en Gironde -, ce comité réunira à parité huit représentants de l'État, huit représentants d'associations de défense de l'environnement et 14 élus locaux, « pour apporter toute l'objectivité nécessaire, être un facteur de transparence et répondre aux questions de toutes les parties prenantes », a précisé la représentante de l'État.

Les associations, dont certaines ont formé des contentieux, joueront, selon elle, « un rôle essentiel, aux côtés des pouvoirs publics, en tant qu'acteurs de la participation, pour suivre le déroulement du projet dans sa dimension écologique. Elles pourront participer aux différentes phases du projet, être bien informées de l'avancement du projet et participer, comme les élus, à toutes les campagnes de mesures des champs magnétiques avant, pendant et après les travaux. »

La méthode de travail retenue prévoit a minima trois réunions de travail par an, puis autant que de besoins, jusqu'à la fin des travaux. L'objectif est d'apporter des éléments précis sur le calendrier du déroulement des travaux dans chacune des communes (Seignosse, Soorts-Hossegor, Capbreton, Angresse, Bénesse-Mareme), avec les voiries, les pistes cyclables concernées, pour que chaque citoyen puisse avoir, par anticipation, l'ensemble des informations utiles.

Travaux lancés

Jérôme Rieu, délégué régional de RTE Sud-Ouest, s'est félicité de la création de ce comité « qui va permettre de continuer le travail d'explication et d'échange que l'on mène depuis plusieurs années avec toutes les parties prenantes. Il nous offrira aussi la possibilité d'expliquer les mesures que l'on met en place pour limiter, autant que possible, l'impact du projet sur l'environnement. »

Les travaux ont démarré en novembre 2023 « depuis que les autorisations ont été accordées ». Ils ont démarré sur les trois atterrages (passage de la partie maritime à la partie terrestre). Un en Gironde (Cubnezais) et deux dans les Landes (Capbreton sur un parking et à Seignosse sur une ancienne pisciculture). Un puits est creusé pour faire passer un microtunnelier qui va creuser à une quinzaine de mètres sous la plage un tunnel pour passer la liaison qui ira rejoindre le tracé maritime à environ un kilomètre de la côte. Les travaux ont avancé en Gironde. Suivront Seignosse et Capbreton avec la liaison souterraine de 27 km entre les deux. Les travaux seront arrêtés pendant la période estivale. Plus tard, arrivera la pose des câbles en mer pour une mise en service de la liaison en 2028.

© D.R.

« Moins d'impact qu'un aimant »

Et pour corroborer les déclarations rassurantes de la préfète, Jérôme Rieu a expliqué que « le champ magnétique naturel est de 40 microteslas. La liaison électrique rajoutera 30 microteslas. Ce qui est très loin de la limite des 40 000 microteslas autorisés. Sachant qu'un aimant de réfrigérateur représente 500 microteslas. »

Vincent Jechoux, directeur régional Nouvelle-Aquitaine de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a précisé sa mission de coordination des services de l'État en matière d'environnement sur les trois départements concernés et de transparence pour montrer comment au fur et à mesure des travaux sera respecté tout ce qui est prévu dans l'arrêté préfectoral. Notamment la surveillance de l'eau, de la zone Natura 2000 et des espèces protégées selon les principes d'évitement, de réduction des atteintes à l'environnement et de compensation.

(1) Sepanso, Fédération des Landes de la pêche, Bénesse environnement, **Fédération nationale de plaisance et des pêches en mer**, Seignosse Océan, Sauvegarde et perspective de Soorts-Hossegor, Landes Aquitaine environnement, Amis de la Terre.

(2) Deux sénateurs, un député, le président du conseil régional, le président du conseil départemental, les maires des cinq communes concernées, le président de la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, le président de l'Association des maires des Landes, le président du syndicat mixte de gestion des baignades landaises, le président du syndicat mixte des rivières côte sud.

Le projet Golfe de Gascogne vise à créer une nouvelle interconnexion électrique entre la France et l'Espagne pour profiter de la complémentarité des réseaux électriques et offrir à tous « une électricité plus sûre, abordable et durable ».

La ligne a pour objectif de doubler les capacités d'échanges d'électricité entre la France et l'Espagne pour les porter à 5 000 MW soit de quoi alimenter 5 millions de foyers environ -, et doit permettre selon ses promoteurs d'éviter l'émission de 600 000 tonnes de CO par an. Longue de 400 km, elle reliera le poste de Cubnezais (près de Bordeaux) et le poste de Gatika (près de Bilbao) avec un contournement par l'intérieur des terres du canyon du Gouf de Capbreton.

Voir les articles



